

CONSEIL des PARENTS

des établissements d'accueil du jeune enfant
de la Ville de Metz

Visio-conférence du 8 novembre 2021

Compte rendu



■ Présents :

- LUX Isabelle, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance, à la famille et à la parentalité
 - SOUDIER-SPETZ Isabelle, directrice du pôle petite enfance
 - RAVIER Thierry, directeur adjoint du Pôle petite enfance
 - GUIGUES Frédérique, Coordinatrice Petite Enfance
- L'ensemble des familles et des professionnels des EAJE municipaux avait été invité à participer à ce deuxième Conseil des Parents en visio-conférence. Environ 32 personnes se sont connectées.

1. Ouverture de la séance

Madame LUX ouvre la séance du Conseil des Parents. Elle remercie les familles de leur présence pour ce deuxième Conseil des Parents à distance.

Mme LUX présente les projets petite enfance portés par la municipalité. Elle évoque la création des Maisons d'Assistants Maternelles, la Maison des Bébé, les démarches de réservation d'accueil occasionnel en ligne « macrèche'lib » qui se déploient sur l'ensemble des multi-accueils.

2. Présentation par Madame SOUDIER-SPETZ du contexte de la rentrée 2021

➤ Les conditions sanitaires



Préconisations ministérielles du 25 août 2021 :

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Lavage des mains,• Surveillance de l'apparition de symptômes• Tester dès suspicion• Port du masque en intérieur• Renforcement de l'hygiène• Activités en extérieur privilégiées par tous les temps• Aération des pièces en continu ou au moins une fois par heure plusieurs minutes | <ul style="list-style-type: none">• Niveau 1 : conditions de l'avis d'ouverture PMI• Niveau 2 : 4 m² par adulte. Groupes distincts de 20 à 30 enfants + brassage limité• Niveau 3 : 8 m² par adulte Groupes distincts de 15 à 20 enfants et brassage non recommandé. Présence parents limitée à 15 minutes. |
|---|--|

➤ **Le COVID et les FAMILLES :**

- Les gestes barrière demeurent indispensables
- La continuité de service n'est pas toujours garantie : des modifications temporaires ont été apportées à nos règlements pour intégrer l'hypothèse de prioriser les professions prioritaires

➤ **L'équilibre offre / demande :**

Le rapport entre l'offre d'accueil et la demande des familles est actuellement déséquilibré du fait de la problématique liée au recrutement de professionnels petite enfance.
Cette difficulté de recrutement touche l'ensemble des régions de France même si Metz est également impacté par la proximité des emplois au Luxembourg.

3. Retour sur l'enquête Certi'crèche par Madame GUIGUES :

➤ **Enquête de satisfaction 2021 : réinstaller nos basiques**

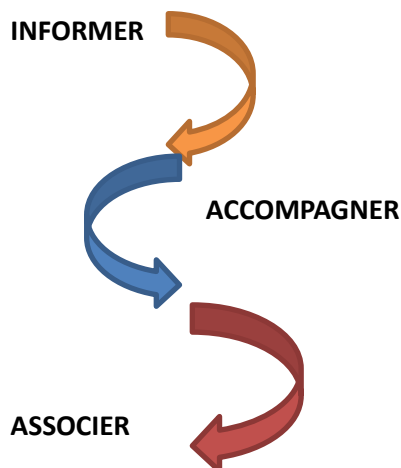
- Refaire une place de choix aux familles
 - Sorties, activités, Conseil des parents
 - Transmissions choisies et livret individuel
- Centrer nos actions autour de l'enfant
 - Respect des rythmes
 - Communication gestuelle associée à la parole
 - Motricité libre
 - Portage

4. Notre offre pédagogique :

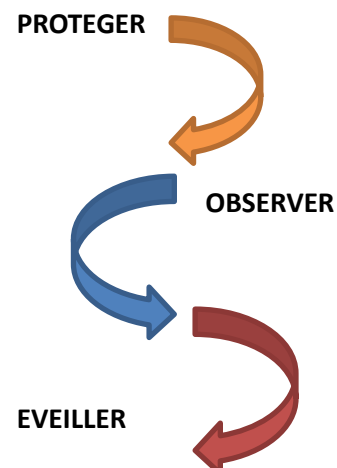
➤ **Le projet éducatif et ses déclinaisons**

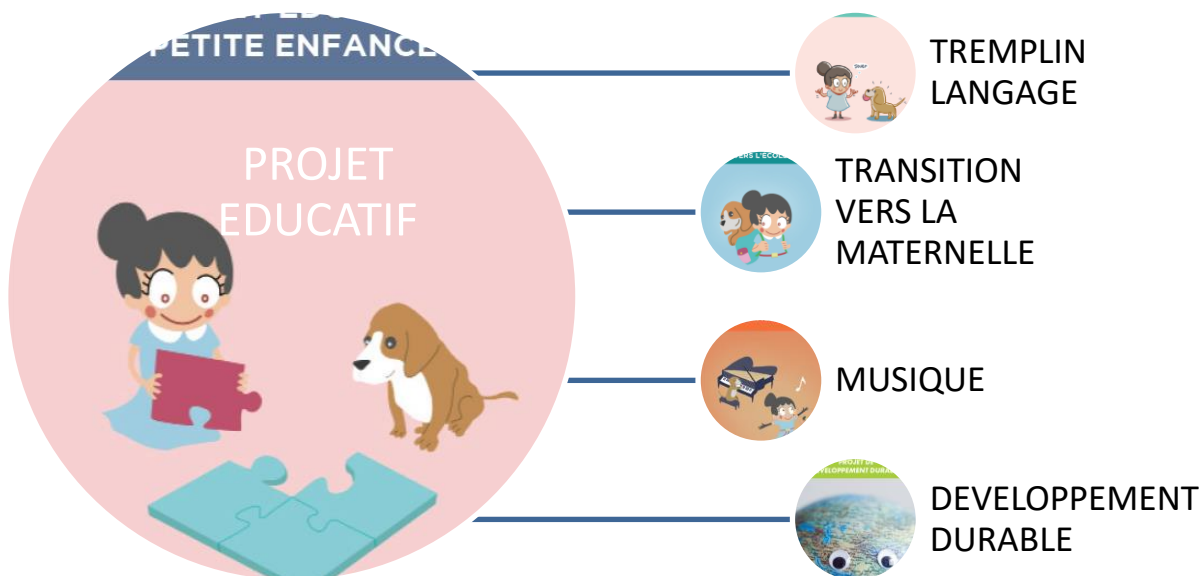
Le projet éducatif est construit autour de :

3 axes pour les parents



3 actions vers les enfants





Un projet éducatif partagé entre toutes les crèches

Un projet pédagogique pour chacune

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue et de participation des parents à la vie des établissements, Mme Soudier-Spetz a proposé aux parents volontaires une relecture soit du projet éducatif et ses projets annexes, soit du projet d'établissement de leur multi-accueil.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des parents s'étant porté volontaires pour cette relecture.

| ETABLISSEMENT | RELECTEURS | PROJET |
|------------------------------------|------------------------|--|
| BUISSONNETS | Mme FIERLING | Projet de l'établissement |
| JARDINETS | Mme PAHIN | Projet de l'établissement |
| AMPHITHEATRE | Mme BARRY | Projet Transition vers l'école |
| GUERETS | Mme DIEZ et Mme SCHANG | Projet éducatif et d'établissement |
| MAISON DE LA PETITE ENFANCE | Mme BEURE | Projet éducatif et d'établissement |
| VIGNERAIE | Mme LOPEZ | Projet éducatif et d'établissement |
| MARMOUSETS | Mme FARUDJA | Projet transition vers l'école et projet d'établissement |
| CHARLEMAGNE | Mme SAINT DIZIER | Projet d'établissement |
| GRANGE AUX BOIS | | |
| MAGNY | | |
| VALLIERES | | |
| LE CHATEAU | | |
| CLAIR DE LUNE | | |
| PARENT'AISE | Mme MERMET BOUVIER | Projet éducatif et d'établissement |
| LE TREMLIN | | |

Un grand merci à tous ces parents qui ont spontanément répondu favorablement à notre appel à relecture. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et/ou de vos interrogations. Nous reviendrons vers vous pour une réunion d'échanges à ce sujet.

Mme ROGER responsable du Relai Petite Enfance en a profité pour solliciter également des parents volontaires pour participer aux commissions d'attribution de places. Cette commission se déroule les mardis de 16h à 17h selon un calendrier annuel. La prochaine commission a d'ailleurs lieu mardi 16 novembre 2021.

Deux mamans ont proposé leur disponibilité sur ce créneau horaire, Mme DIEZ du multi-accueil les Guérets et Mme FIERLING du multi-accueil les Buissonnets.

Mme ROGER leur transmettra le lien Teams pour la prochaine commission.

5. Les nouveaux projets :

➤ Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)

Les MAM sont des établissements regroupant quatre assistantes maternelles pouvant accueillir chacune quatre enfants. Les familles établissent un contrat d'accueil privé avec leur assistante maternelle. La ville de Metz met à disposition des locaux aux normes petite enfance.

Deux MAM sont en projet, l'une au Sablon en face du centre social Pioche dans un ancien presbytère que la ville va réhabiliter, elle devrait ouvrir ses portes en septembre 2022, l'autre verra le jour début 2023 sur la colline Sainte Croix en face de l'ancienne maternité Sainte-Croix.

➤ La Maison des Bébé

La Maison des bébé est un lieu ressource à destination des familles et des professionnels, ce n'est ni une crèche ni une ludothèque. Son projet s'inspire de la Maison des 1000 premiers jours évoquée dans le rapport du même nom qui a été élaboré par un collège de professionnels de l'enfance sous la coordination de Boris Cyrulnik, neuropsychiatre.

Les 1000 premiers jours concernent la période comprise entre le 4^{ème} mois de la grossesse et les 2 ans ½ de l'enfant. C'est une démarche préventive visant à agir sur cette période essentielle pour le développement du bébé, tant au niveau de sa santé que de son environnement afin de lui donner toutes les chances pour son avenir d'adulte.

La Maison des bébé pourra ainsi proposer des formations, des groupes de paroles, des expositions, des ateliers massages, portages, des informations santé ... A chacun de nous professionnels et vous parents de partager ses idées pour construire ce lieu d'animation au plus grand bénéfice de tous, et de l'enfant en particulier.

Pour en savoir plus sur le rapport des 1000 premiers jours, il existe un site internet : <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>

➤ L'accueil occasionnel en ligne

Mme LUX l'évoquait dans son introduction, nous sommes en train de mettre en place une démarche en ligne pour permettre aux parents de réserver des créneaux d'accueil occasionnel dans l'établissement où son enfant à l'habitude d'aller.

Cette démarche « macrèche'lib » est actuellement en phase expérimentale sur les crèches de la ville et sera déployée courant décembre prochain pour l'ensemble des familles.

➤ La prise en charge du handicap à Magny

Depuis le mois de septembre 2021, le multi-accueil de Magny a consacré 5 de ses places à l'accueil des enfants en situation de handicap. En effet les 7 places dédiées du multi-accueil Charlemagne ne suffisaient plus à couvrir les besoins d'accueil de ces enfants.

L'équipe de Magny se forme progressivement auprès des collègues de Charlemagne en réalisant des échanges « vis ma vie ».

Les deux professionnelles dédiées à l'accompagnement des enfants à particularité restent toujours disponibles pour intervenir dans tous les multi-accueils de la ville.

➤ Le développement durable

Le développement durable est un axe important du projet de la municipalité. Nous l'avons déjà abordé lors du précédent Conseil des parents de janvier 2021.

Ce projet reprend tous les aspects du développement durable et pas uniquement l'aspect écologique et environnemental mais aussi l'équité sociale et l'économie circulaire.

Des actions sont en cours de concrétisation comme par exemple la conclusion d'un marché pour des couches plus respectueuses de la santé des enfants et de l'environnement.

Nous allons au cours de l'année 2022 remplacer l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique par des fontaines à eau avec l'eau du réseau qui sera filtrée.

Progressivement les luminaires des établissements sont remplacés par des pavés LED.

Les multi-accueils utilisent des solutions alternatives de nettoyage avec de la vapeur ou de l'eau ozonée. Nous n'utilisons pratiquement plus de produits chimiques pour l'entretien des locaux.

Nous invitons les équipes à composter et à réaliser des activités de jardinage avec les enfants.

La rédaction du projet développement durable est en cours d'achèvement. Il viendra prendre place d'ici à la fin de cette année auprès des projets éducatifs que nous vous avons présentés en début de réunion.

6. Questions et remarques des familles :

- Une maman de Parent'aise s'étonne que les manteaux des enfants soient entassés sur une table le matin à l'arrivée des enfants. *Des porte-manteaux ont été commandés et sont en attente de livraison prochaine.*
- Une autre maman demande si les soins spécifiques (kinésithérapie, psychomotricité) dont bénéficient certains enfants en situation de handicap pourraient être réalisés dans les crèches pour ne pas alourdir les journées des enfants. *Les enfants en situation de handicap devant avoir des soins ont un PAI (protocole d'accueil individualisé) mis en place en concertation avec les parents, le médecin des crèches, la puéricultrice. Ce PAI peut prévoir l'intervention des professionnels extérieurs directement au sein du multi-accueil. A noter que ce dispositif est déjà mis en place, notamment au sein du Multi-Accueil Charlemagne.*

La réunion s'est achevée à 19h30.